

## SEANCE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

**Présents** : Mrs. SUARD, LAGNEAU, HAIMET, CHAPERON, SUCAUD,  
BLANVILLAIN.  
Mmes RETAILLE F. PINGAULT, CHEMIN.

**Absents excusés** : Mr .BRIERE et Mme RETAILLÉ.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie CHEMIN.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### Délibération n° 2018.04.04.01

Le compte administratif 2017 se présente ainsi :

##### Section de fonctionnement :

- Total dépenses	71 978.39 €
- Total recettes	109 406.35 €
- Excédent de clôture	<b>37 427.96 €</b>

##### Section d'investissement

- Total dépenses	8 564.70 €
- Total recettes	41 195.71 €
- Excédent de clôture	<b>32 631.01 €</b>

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

#### Délibération n° 2018.04.04.03

Le conseil municipal a voté les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7.00 %,
- Taxe foncière (bâti) : 7.39 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 19,81 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 0 %.

### VOTE DU BUDGET 2018

#### Délibération n° 2018.04.04.04

Le budget 2018 s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- **section de fonctionnement** : 456 534.00 €.
- **section d'investissement** : 24 460.00 €.

## **CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE**

### **Délibération n° 2018.04.04.05**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement du contrat avec SEGILOG pour une durée de trois ans.

## **REGULARISATION DE LA CREATION DES EMPLOIS**

### **Délibération n° 2018.04.04.06**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne la liste des emplois créés au sein de la collectivité :

- Adjoint administratif, catégorie C, emploi permanent, temps non complet, soit 10/35ème.

Cette délibération confirme que les emplois énumérés ci-dessus existent bien mais que la délibération les créant est trop ancienne et qu'elle n'a pas été retrouvée dans les archives de la collectivité.

## **DIVERS**

**Dates à retenir** : fête des voisins le 10 juin, repas des anciens le 28 octobre, arbre de Noël 15 décembre.